RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 13/06/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

Fluconazole sous forme de poudre pour suspension buvable (TRIFLUCAN® et génériques) : Changement du dispositif d’administration et de l’expression du dosage

Information destinée aux médecins généralistes, pédiatres, gériatres, directeurs et professionnels de santé des EHPAD, réanimateurs, infectiologues, internistes, oncologues, hématologues, urgentistes, pneumologues, gastro-entérologues, dermatologues, gynécologues, ORL, dentistes, pharmaciens d’officine et hospitaliers, aux cadres de santé et personnel infirmier, aux établissements grossistes-répartiteurs.

A partir du 25 juin 2018, les spécialités à base de fluconazole buvable changent :

- de dispositif d’administration : la cuillère-mesure est remplacée par une seringue graduée de 5 mL pour administration orale,
- de dénomination : modification de l’expression du dosage (sans changement de concentration ni de formulation) ; elle indique désormais la quantité de fluconazole en milligrammes (mg) pour 1 millilitre (mL) : 50 mg/5 mL devient 10 mg/mL et 200 mg/5 mL devient 40 mg/mL

Ces modifications vise à faciliter le bon usage du médicament, la seringue permettant d'administrer directement dans la bouche une quantité plus précise du médicament.

Les professionnels de santé et les patients doivent être particulièrement vigilants à ce changement. Une fiche d’information devra être remise aux patients au moment de la délivrance du médicament.

Télécharger le courrier

Médicaments à base de fluconazole en poudre pour suspension buvable (TRIFLUCAN® et ses génériques) - Feuillet pour les patients